

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le mercredi huit septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en mairie – salle Lamoricière, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

Absents et excuses : Catherine MORCEL donne pouvoir à Vincent DE VAUCRESSON, Vincent AIRIAU donne pouvoir à Sophie PACE, Solène MOUILLARD donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Évelyne RAULET donne pouvoir à Nelly BACHELIER.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint.

Monsieur Vincent DE VAUCRESSON est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE explique qu'une version non définitive du PV du Conseil municipal du 16 septembre 2021 a été adressée avec la Convocation. Version définitive : PAGE 7 : village du Taillis

Le conseil municipal est d'accord pour valider cette modification entre le PV envoyé avec la convocation et le PV présenté pour adoption.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations par rapport au PV.

Nelly BACHELIER donne lecture à une observation transmise par Evelyne RAULET : Point 6 : Aménagement de l'Allée Maryse Bastié - Il a été omis de préciser le montant de la subvention demandée. Elle a posé la question et il lui a été répondu 33 013, 80€. Elle pense que cette réponse doit apparaître sur le PV.

L'observation est notée dans le PV

Sylvain MOULET dit qu'il n'est pas indiqué que sa prise de parole a été refusée.

Madame le MAIRE répond que sa nouvelle prise de parole n'a pas été refusée mais elle est intervenue après la clôture des débats.

Le PV des débats de la séance du 16 septembre 2021 est approuvé à la majorité avec 26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD,

Catherine MORCEL Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Evelyne RAULET et 1 ABSTENTION de André LEBRETON

Madame le MAIRE passe la parole à Nelly BACHELIER pour l'examen de la première délibération.

1 – Adhésion au groupement de commande et participation aux frais de création des sites internet associés avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, certaines des communes membres et le Syndicat du Pays du vignoble nantais.

Nelly BACHELIER explique qu'un groupement de commandes est proposé avec l'Agglomération, le Pays du Vignoble et sept communes membres pour mutualiser la création des sites internet.

Nelly BACHELIER détaille les communes membres adhérentes et explique que La Haye Fouassière finalement ne sera pas adhérente car la mairie a d'abord le projet de créer sa charte graphique.

La Communauté d'Agglomération sera le coordonnateur du groupement.

Nelly BACHELIER explique que les frais associés au projet comprennent un socle de 750 € pour des heures à la charge de chaque commune – 4 heures pour Vieillevigne - ainsi que les frais d'hébergement, calculés en fonction du nombre d'habitants et du nombre de sites de chaque adhérent. L'Agglomération par exemple a plusieurs sites. Le coût comprend aussi le certificat SSL et les évolutions fonctionnelles, c'est-à-dire les fonctionnalités nouvelles que la commune pourrait souhaiter. Les évolutions interviendront à la demande de 2/3 communes. Au total, les frais mutualisés représenteront 1 336 €/an pour la commune.

Nelly BACHELIER explique qu'avant de passer au vote elle va dérouler la deuxième délibération pour permettre une vision globale du dossier.

Nelly BACHELIER explique que dans le cadre du projet de création du site internet il est proposé la création d'un service commun « Communication web et numérique ». Un agent sera embauché par l'Agglomération pour travailler pour les 7 communes adhérentes.

Nelly BACHELIER précise les missions qui seront confiées à cet agent. Elle dit que cette création de poste permettra d'assurer la pérennité du projet, et d'apporter un conseil technique aux Elus.

Madame le MAIRE précise que le Pays du Vignoble n'est pas intégré au service commun, qui n'est proposé qu'aux communes membres adhérentes.

Nelly BACHELIER présente le détail des coûts pour le service commun, qui s'ajoutent aux 1 336 € des frais mutualisés. Au total, le coût représente 13 082 € en 2022 pour la commune auquel se rajoute un coût fixe de 5 000 € pour la migration, soit 18 082 € pour 2022. A partir de 2023, le coût pour la commune sera de 1 336 €/an. La commune fait le choix de prendre la totalité de jours de service commun proposés dans un premier temps, car aujourd'hui la commune n'a pas d'agent disposant des compétences techniques nécessaires. L'agent du service commun pourra par la suite former un agent de la commune.

Nelly BACHELIER dit que certaines communes qui avaient choisi un nombre de jours inférieur sont déjà en train de revenir vers l'Agglomération pour augmenter leur quota. Il pourrait donc y avoir une réduction du coût des jours flottants.

Sylvain MOULET demande pour quelle durée s'engage la commune.

Nelly BACHELIER répond que l'engagement est de 5 ans pour le site internet.

Sophie PACE demande si après 5 ans il faudra une autre ressource.

Nelly BACHELIER répond que par la suite ce sera l'agent de la commune qui aura été formé.

Madame le MAIRE dit qu'après il pourrait avoir des demandes d'autres communes ou de fonctionnalités nouvelles à développer pour lesquelles on n'aurait pas les compétences techniques.

Sylvain MOULET demande si donc à partir de 2023 il y aura un coût annuel de 1 336 € plus les demandes ponctuelles.

Nelly BACHELIER confirme ces éléments.

Nicolas GILLIER dit que dans les 52 jours prévus il y a une partie importante dédiée à la formation des agents de Vieillevigne.

Sylvain MOULET dit que ça l'interpelle que plus de la moitié des communes n'adhère pas au service commun.

Nelly BACHELIER dit qu'en effet toutes les communes n'adhèrent pas mais que ceci ne doit pas empêcher Vieillevigne d'adhérer à ce service.

Sylvain MOULET dit que le montant présenté représente un coût exorbitant pour un site internet.

Nelly BACHELIER précise qu'une demande de devis pour 6 000 € avait été demandé, sans formation, sans réalisation du cahier de charges et sans temps administratif. Avec la solution proposée, il n'y aura aucun de ces coûts supplémentaires.

Le MAIRE explique que certaines communes ont déjà créé le site internet lors du précédent groupement de commandes, donc les coûts pour chaque commune est différent car le nombre de jours nécessaires n'est pas le même.

Bruno JAUNET demande de quand date l'actuel site internet.

Nelly BACHELIER répond qu'il a 8 ans, et donc ne permet pas les fonctionnalités nécessaires à la démarche en ligne qui doivent désormais être développées.

Nicolas GILLIER précise qu'en effet l'évolution du site internet est nécessaire rapidement car le site actuel ne permet aucun développement nouveau.

André LEBRETON demande si l'Agglomération ne peut proposer un webmaster.

Nelly BACHELIER répond que justement c'est ce que propose le service commun. Le contrat avec la commune est d'une année renouvelable. Si à l'avenir ce service commun n'est plus nécessaire pour Vieillevigne, le contrat pourra ne pas être renouvelé. Le service commun continuera à exister avec des agents de l'Agglomération.

Nelly BACHELIER précise que ce service correspond au socle commun de 750 € par an que la Commune versera pour bénéficier du soutien de ce service de l'Agglomération.

Sylvain MOULET demande s'il est possible d'avoir les montants versés par les autres communes.

Nicolas GILLIER rappelle que l'ensemble de ces chiffres a été présenté à la Commission Communication.

Nelly BACHELIER rappelle qu'en effet l'ensemble du projet a été étudiée en détail en Commission. C'est la Commission qui a validé le choix des 52 jours pour la commune.

Damien MECHINEAU dit que dans les 18 000 € versés il y a le coût des 52 jours de l'agent technique, ce qui ramené au coût journalier n'est pas cher.

Sylvain MOULET indique que ce n'est pas le coût des 52 jours mais l'ensemble qui lui paraît élevé.

Nelly BACHELIER regrette que Sylvain MOULET, présent à la Commission, n'y ait posé aucune question et qu'il ne rappelle pas ce qui y a été dit. Elle rappelle qu'elle a bien expliqué en Commission qu'il n'est pas possible de comparer un devis à 6 000 € qui ne comprend aucun jour de travail. Elle dit que c'est une évidence qu'un site complet clé en main avec tous les frais comptabilisés ne coûte pas 6 000 €.

Madame le MAIRE dit que Nelly BACHELIER a été très claire et exhaustive dans sa présentation, et que tous les éléments ont été préparés et travaillés par la Commission.

Madame le MAIRE donne lecture à la première délibération.

Question approuvée à la majorité par 26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Evelyne RAULET et 1 voix CONTRE de Sylvain MOULET

2 - Adhésion au service commun de Clisson Sèvre & Maine Agglo « Communication web et numérique »

Madame le MAIRE donne lecture à la délibération

Question approuvée à la majorité par 26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Evelyne RAULET et 1 voix CONTRE de Sylvain MOULET

3 - Approbation de la Convention Territoriale Globale administrative 2021 – CAF de Loire-Atlantique

Christian JABIER rappelle que la CAF participe au financement des politiques sociales et familiales de la commune, et notamment des structures d'accueil enfance et petite enfance. Il détaille pour Vieilleville le montant de la participation financière de la CAF versée directement aux allocataires et celle versée à la commune.

Christian JABIER explique que le travail de fond pour la nouvelle Convention territoriale globale, qui remplace les anciens Contrats Enfance Jeunesse, n'a pas pu être engagé en 2021, et le sera en 2022. Le dispositif actuel est donc prolongé une année avec la signature d'une Convention territoriale administrative pour 2021.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Convention d'occupation de locaux – école Saint Jeanne d'Arc – année scolaire 2021-2022

Christian JABIER explique que l'école Sainte Jeanne d'Arc ouvre une nouvelle classe, et a demandé à la mairie d'utiliser la salle des Cro-Mignons, dans le bâtiment du Centre de loisirs, pour les enfants de maternelle. Cette utilisation est compatible avec les autres usages de la salle.

Christian JABIER précise que la redevance qui sera versée correspond au coût des fluides.

Question adoptée à l'unanimité.

5 - Convention de partenariat pour utilisation de la machine à peinture routière

Martial RICHARD explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'utilisation de la machine à peinture routière mutualisée avec les communes de La Planche, Remouillé et Aigrefeuille-sur-Maine. Il précise que les achats de peinture sont gérés directement par chaque commune, et les charges d'entretien proratisées au temps d'usage.

André LEBRETON demande si les frais d'entretien sont élevés.

Martial RICHARD dit que jusqu'à présent ils n'ont pas été élevés mais que l'équipement vieillit et les pannes sont plus fréquentes.

Nelly SORIN souligne le bon sens de cet achat mutualisé qui permet d'avoir un équipement performant et rapidement mobilisable avec un coût partagé.

Adrien REMAUD demande s'il est prévu de la remplacer pour un modèle plus récent.

Martial RICHARD répond que tant qu'elle marche on conserve cette machine, la durée de vie étant longue vu que c'est un équipement qui n'est pas utilisé tous les jours.

Question adoptée à l'unanimité

6 - Convention de groupement de commandes – réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales entre Clisson Sèvre & Maine Agglo et ses communes membres

Martial RICHARD explique qu'il est proposé de rejoindre un groupement de commandes pour la réalisation d'un Schéma directeur assainissement et eaux pluviales, afin d'avoir un outil pertinent sur l'ensemble du territoire. Certaines communes ont déjà un schéma directeur, mais pas toutes, et certains schémas sont datés. Dans le cas de Vieillevigne il s'agira d'une mise à jour, le schéma directeur de Vieillevigne date de 2017.

Alain BOUCHER précise que ce schéma directeur va inclure également les eaux pluviales non urbaines.

Alain LEBRETON demande où sont les réseaux gérés par l'Agglomération.

Nelly SORIN précise que ce sont les zonages du plan local d'urbanisme qui déterminent les limites de compétence. La Communauté d'agglomération est compétente sur les zones U.

Martial RICHARD dit que la commune a établi et transmis à l'Agglomération un programme pluriannuel des travaux prévus sur ses réseaux.

Daniel BONNET précise qu'après il peut y avoir aussi des opportunités ou de nouveaux besoins.

Damien MECHINEAU dit que le schéma directeur permettra justement de mettre en lumière de nouvelles priorités ou besoins.

Question adoptée à la majorité avec 26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Evelyne RAULET et 1 ABSTENTION de André LEBRETON

7 - Aménagement de surface, réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et travaux ponctuels sur les réseaux d'eaux usées – rue du Château d'eau / allée de la Gare – Autorisation signature marché travaux

Martial RICHARD présente le programme de l'opération et indique que la consultation pour le marché public des travaux a été lancée le 7 juillet 2021.

Martial RICHARD dit que l'entreprise COLAS – Agence Gadais est retenue pour un montant de 687 768,50 €, un montant inférieur de 3-4% à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Question adoptée à l'unanimité.

8 - Convention de passage et de surplomb avec le SYDELA – 5 et 12 C rue du Château d'Eau

Martial RICHARD explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Château d'eau, les réseaux enterrés devront passer par des secteurs appartenant au domaine privé de la commune, une convention étant donc nécessaire.

Damien MECHINEAU précise que le reste du tracé correspond à du domaine public pour lequel il n'est pas nécessaire d'établir une convention pour le passage des réseaux.

Question adoptée à l'unanimité.

9 - Indemnisation des piégeurs de ragondins – POLLENIZ44

Madame le MAIRE explique que POLLENIZ, anciennement FDGDON, organisme départemental, coordonne la lutte contre les nuisibles en Loire Atlantique. Le ragondin est un animal classé nuisible aquatique, son contrôle rentre donc dans le cadre de la compétence GEMAPI, désormais intercommunale. L'Agglomération a de son côté transféré cette mission aux Bassins Versants.

Madame le MAIRE dit que pour Vieillevigne, la priorité est de maintenir actif le réseau de piégeurs, qu'il reste à l'œuvre sur la commune pour éviter toute prolifération de nuisibles. Ainsi, en attendant le conventionnement avec les Bassins Versants, il est proposé de renouveler la convention avec Polleniz pour que l'organisme puisse continuer à indemniser les piégeurs. Ceci afin de ne pas laisser de période sans piégeage. Le versement de Vieillevigne est remboursé à la commune par l'Agglomération, qui a la compétence.

Sylvain MOULET demande si POLLENIZ est une association.

Daniel BONNET confirme que l'organisme est en effet une association.

Bruno JAUNET précise que la commune rémunère seulement les captures, et pas le travail de Polleniz.

Question adoptée à l'unanimité.

10 - Réhabilitation complexe sportif Henri Dupont – Autorisation de signature des marchés travaux Lots 3 et 9

Alain BOUCHER dit le programme de rénovation du complexe sportif et dit qu'à l'issue de la procédure publique de consultation des entreprises, les travaux correspondants aux lots 1-2-4 à 8-10 à 12 ont été attribués.

Alain BOUCHER indique qu'il restait donc deux lots à attribuer. Il indique que trouver les entreprises capables de faire les travaux a pris un peu de temps. Après consultation de nouvelles entreprises, il propose l'attribution des deux derniers lots aux entreprises retenues.

André LEBRETON demande si les marchés sont restés dans l'estimation financière.

Alain BOUCHER indiqué qu'il y a des surcoûts liés aux désamiantage. Il indique qu'avec tous les lots attribués le montant total est de 1 139 601,67 € HT, conforme aux crédits inscrits au Budget 2021 d'1,3 millions d'€.

Question adoptée à l'unanimité.

11 - Décision modificative n° 3 – Budget commune

Madame le MAIRE explique qu'il est nécessaire de modifier l'imputation comptable de la parcelle située au 13, avenue de l'Atlantique car le bâtiment existant a été démoli, et une partie vendue aux Cabinet des vétérinaires pour construction de leur siège.

Question adoptée à l'unanimité

12 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE donne lecture aux décisions prises au titre de ses délégations.

Madame le MAIRE précise que la décision de signature du marché de restauration scolaire et les tarifs unitaires ont déjà été présentés, mais qu'elle complète l'information du conseil municipal avec l'estimation du coût annuel.

Madame le MAIRE dit que l'ordre du jour de la séance est épuisé.

Madame le MAIRE informe le Conseil du report de quelques semaines de l'ouverture du Complexe Aquatique construit par la Communauté d'Agglomération à Aigrefeuille-sur-Maine, pour des retards de chantier. Elle précise que la date d'ouverture sera communiquée prochainement.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.